

COMMUNIQUÉ

Le 29 mai, 2012

Modernisation de la Loi sur les géologues

Montréal, Québec - Aujourd'hui, Me Jean-Marc Fournier, Ministre de la justice et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, a déposé à l'Assemblée nationale un projet intitulé *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*. Ce projet de loi entraîne la modification de plusieurs lois professionnelles dont la *loi sur les géologues*.

La modification à la *loi sur les géologues* redéfinit les activités réservées. Ceci aura pour effet d'assurer que le public reçoive des services de professionnels soumis au Code des professions dans toute évaluation des conditions du sous-sol ou de l'eau souterraine pouvant entraîner des conséquences pour le patrimoine, la santé ou la sécurité des personnes ainsi que sur l'environnement. Cette modification législative permettra un encadrement légal plus complet de l'exercice de la géologie au Québec tout en rapprochant cet encadrement des pratiques en vigueur dans le reste de l'Amérique du Nord.

Suite à ce changement législatif, les entreprises offrant des services dans l'étude des terrains auront à s'adapter et à revoir leurs pratiques. L'Ordre des géologues du Québec, de concert avec les autres Ordres professionnels concernés, est prêt à collaborer avec ces entreprises en vue d'assurer une meilleure qualité de services professionnels dans les sciences de la Terre au Québec.

Le dépôt de ce projet de loi est l'aboutissement de nombreux efforts déployés depuis plus de six ans par l'Ordre des géologues avec ses partenaires, dont l'Office des professions, et représente un consensus général au sein des organismes consultés.

C'est donc avec un grand plaisir que j'accueille ce projet de loi.

Robert Wares, géologue
Président

Présentation :

L'Ordre des géologues a été créé en 2001 par la Loi sur les géologues. Il a pour mission la protection du public par l'encadrement de l'exercice des géologues et la surveillance de l'exercice en géologie. L'Ordre accomplit sa mission avec les outils disponibles par le Code des professions. L'Ordre s'acquitte de sa mission en contrôlant la compétence et l'exercice des géologues et en contrôlant l'exercice illégal de la profession.

L'exercice des géologues vise :

- à concourir à découvrir et exploiter les ressources minérales, énergétiques et hydrauliques de la Terre, et,
- à améliorer l'environnement humain et la sécurité du public dans le cadre de l'implantation d'ouvrages et d'aménagements, de la prévention des risques naturels, et de la protection et la réhabilitation des terrains et de l'eau souterraine.

Contact :

Alain Liard, géo.
Téléphone: (514)-278-6220
Courriel: info@ogg.qc.ca

Consultez le texte du projet de Loi : <http://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Actualites/12-077f.pdf>